

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 113 (1977)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

Montreux, le 28 janvier 1977

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Doris Vogt

Sommaire

ÉDITORIAL

Les modalités de perfectionnement 74

COMITÉ CENTRAL

Séminaire de Chexbres 75
Informations CMOPE 75

VAUD

Cotisations 76
Orientation nouvelle 77
Maîtresses enfantines 77
AVMCS 77

GENÈVE

Agenda 77
Le temps des décibels 78
Intégration 79
Ceux qui nous quittent 80

NEUCHÂTEL

Indexation des traitements 81
Comité central 81
Une certaine inquiétude 82
Participation VII 82

JURA

Le CC travaille pour vous 83
J'ai retenu de mes lectures 83
Une exposition 83
Le système 83
Pléthore 84

FRIBOURG

Un nouveau patron 84

VALAIS

Rapport d'activité 85

DIVERS

Service de placements 86

LES LIVRES

Documents IRDP Nos 8125, 8234, 8266 87

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Les modalités de perfectionnement discutées

Jeudi 6 janvier dernier, le premier programme de la Radio suisse romande invitait ses auditeurs à suivre un débat consacré aux modalités du perfectionnement des enseignants. Il s'agissait de savoir si ce perfectionnement devait être pris durant le temps d'école ou au contraire pendant les vacances voire les demi-journées ou journées de congé.

Par-delà le débat qui a permis aux auditeurs à l'écoute de se faire une idée des positions en présence, il me paraît nécessaire de rappeler certains faits.

Actuellement, deux formes distinctes de perfectionnement se manifestent dans tous les cantons romands : le recyclage et la formation continue.

Le recyclage, imposé par l'introduction des nouveaux programmes, a donc un caractère obligatoire. Au-delà de l'effort consenti durant les cours mêmes, il faut ajouter le travail personnel de l'enseignant nécessaire à une bonne application en classe. Quelquefois, cela suppose même un changement d'attitude fondamental dans l'exercice quotidien de son métier. Remarquons aussi que ce perfectionnement n'a aucune valeur promotionnelle au sens pécuniaire du terme, ce qui le différencie nettement de certains recyclages opérés dans le secteur économique. La SPR n'a jamais contesté la nécessité des recyclages ; elle ne pourrait le faire d'ailleurs qu'au prix d'une incohérence puisqu'elle soutient largement le mouvement de réforme et de coordination. Elle entend toutefois réaffirmer que l'effort demandé aux maîtres doit être dosé dans le temps et atténué par une décharge modeste, à savoir l'organisation de ces cours sur le temps d'école.

La formation continue procède souvent d'un autre esprit : il s'agit d'apporter aux enseignants des possibilités de perfectionnement facultatif et personnalisé. A l'heure actuelle, personne ne conteste plus la nécessité d'une telle formation continue face à l'évolution des méthodes et moyens d'enseignement. Les références ne manquent d'ailleurs pas, des recommandations du Conseil de l'Europe aux textes légaux de certains cantons qui s'engagent à promouvoir ces différentes formes de perfectionnement. Il ne faut jamais perdre de vue non plus que la formation continue de l'enseignant primaire vise à renforcer l'efficacité — au sens large du terme — d'un maître généraliste qui doit s'informer, se tenir au courant, se renouveler sur quelque dix disciplines différentes. Dès lors, la commission « Education permanente » de la SPR qui se préoccupe de ces questions a préconisé que ce type de perfectionnement soit partiellement pris sur le temps d'école.

Quant à l'impact financier, reconnaissons qu'il est modeste (quelques pour-cent) face à l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne marche de l'Ecole.

Une évidence en conclusion : le but visé par le perfectionnement des enseignants, c'est l'amélioration de l'enseignement au profit des enfants !

F. Bourquin.

SPR – JEUNESSE ET ÉCONOMIE : DEUX DATES A RETENIR

**XVII^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES —
13 ET 14 MAI 1977**

ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

Pour aborder ce sujet particulièrement actuel, la Société « Jeunesse et Economie » s'est d'ores et déjà assuré la collaboration des personnalités suivantes :

— **L'ENSEIGNANT FACE AU PROBLÈME DE L'ENVIRONNEMENT**, le point de vue de M. Denis PERRENOUD, enseignant à Genève.

— **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN SUISSE**, sujet introduit par le Dr Rodolfo PEDROLI, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

— **ÉCONOMIE - ÉCOLOGIE : LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT**, « Helvetia Nostra » sujet traité par un membre du comité, éventuellement par M. Franz WEBER, journaliste, s'il peut se libérer.

— **TECHNOLOGIE DESTRUCTRICE OU TECHNOLOGIE ADAPTÉE A L'ENVIRONNEMENT**, par le Professeur Yves MAYSTRE, Institut du Génie de l'Environnement de l'EPFL.

— **ÉCOLOGIE : DES VALEURS A DÉFENDRE**, sujet présenté par M. Robert HAINARD, naturaliste, Genève.

— **INDUSTRIE CHIMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**, par M. Hans GYSIN, Dr phil. chimiste, responsable du Service de protection de l'environnement chez Ciba-Geigy, Bâle.

— **HUMANISME ET ENVIRONNEMENT**, thème abordé par M. Jérôme DESHUSSES, journaliste, Carouge.

— **ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, POINT DE VUE D'UN INGÉNIEUR ET D'UN DÉPUTÉ**, par M. Olivier BARDE, Carouge.

Les détails sur l'organisation, le programme du séminaire et le mode d'inscription seront publiés dans le numéro 6 du 11 février.

Informations CMOPE

Une délégation de la CMOPE visite l'Espagne

Pour la première fois dans son histoire, des représentants de la CMOPE ont été officiellement reçus en Espagne par la Fédération des travailleurs de l'éducation (FETE). Après 40 ans d'activité en exil ou dans la clandestinité, la FETE a été autorisée à tenir son congrès à Cadix en mars de cette année et a réussi depuis lors à établir la structure de base de l'organisation.

La délégation de la CMOPE, composée du secrétaire général John M. Thompson et de l'assistant spécial pour l'Europe, Thomas Rehula¹, a rencontré des membres du comité exécutif de la FETE et des organisations affiliées à Madrid et à Séville au cours d'une visite de trois jours, du 16 au 19 novembre. Cette visite faisait suite aux conversations qui avaient eu lieu avec les représentants de la FETE lors du stage d'études européen de la CMOPE à Luxembourg, en mai, et à l'occasion de l'assemblée des délégués à Washington, D.C., en août.

La FETE se considère comme une organisation syndicale indépendante qui s'efforce de grouper les enseignants de tous les niveaux et de toutes les opinions des établissements publics et privés. Elle est affiliée à l'Union générale des travailleurs (UGT).

Au cours de ses entretiens avec les représentants de la FETE, la délégation de la CMOPE a souligné l'importance des travaux de la Confédération « en vue de promouvoir l'action politique des associations d'enseignants, indépendamment de l'action des partis politiques ». C'est ainsi que les associations peuvent défendre les intérêts des enseignants de toutes les tendances et réclamer des changements du système d'éducation au profit de tous les élèves et de tous les étudiants.

Dans cette optique, la délégation a formé l'espoir que « le Gouvernement espagnol ratifiera dans un proche avenir les conventions internationales sur la liberté syndicale et le droit de négociation. Lorsqu'elles disposeront de ces droits légaux, des associations telles que la FETE pour-

¹ René Labès, membre du Comité exécutif, s'est retiré de la délégation au dernier moment.

ront jouer le rôle primordial qui est le leur dans le développement de la vie démocratique. Lorsqu'elles auront ces garanties, les organisations représentatives pourront agir indépendamment des extrémistes de tous types au profit de la grande masse de leurs membres et du peuple tout entier. »

Depuis des années, l'Espagne avait une loi syndicale qui fixait les droits et les responsabilités des syndicats officiels dans chaque secteur de la société, syndicats auxquels tous les salariés du secteur devaient appartenir. Il n'y avait pas de syndicat dans la fonction publique et, par conséquent, les enseignants de l'enseignement public n'étaient pas syndiqués. Dans l'enseignement privé, il existait un syndicat national de l'éducation (SNE) qui groupait les administrateurs scolaires et les enseignants dans des sections séparées.

En dehors de ce qu'ils ont fait pour essayer d'obtenir que le Gouvernement légalise le mouvement syndical indépendant, les membres de la FETE qui étaient affiliés au SNE se sont efforcés de résoudre, tout au moins en partie, leurs problèmes à l'égard des syndicats « verticaux ». Toutefois, au moment de la visite de la délégation de la CMOPE, il lui a été signalé que la FETE avait décidé de rompre complètement avec le SNE et que ses membres avaient démissionné du comité de négociation. La délégation de la CMOPE a recommandé que la Confédération adopte une attitude analogue pour appuyer la position de la FETE.

La FETE cherche également à obtenir la restitution des avoirs considérables qui lui ont été confisqués aux premiers temps du régime de Franco. Elle a engagé une action en justice à cet effet.

Entre-temps, le ministère responsable des relations syndicales a chargé un service distinct de gérer les fonds des syndicats officiels de la période du Franquisme et de protéger les quelque 39 000 salariés de ces syndicats qui perdraient leurs places si les syndicats officiels étaient simplement dissous.

La FETE a institué un comité spécial pour étudier la loi sur l'éducation nationale en vue de proposer les changements que nécessite la situation politique nouvelle. En particulier, elle estime qu'il devrait y avoir une coordination beaucoup plus étroite entre les différents départements s'occupant d'éducation et entre les finalités éducatives et les dispositions financières qui s'y rapportent. La délégation de la CMOPE a entendu et vu de nombreux exemples d'absence totale de coordination par le passé, d'où il résultait que des équipements étaient inutilisés faute de personnel enseignant et, en particulier, de personnel qualifié pour s'en servir. Les problèmes de l'éducation

dans les zones rurales sont spécialement graves.

C'est pour cette raison que la FETE veut aussi jouer un rôle significatif pour la promotion professionnelle de ses membres et qu'elle établit actuellement des projets de cours d'été.

La FETE est affiliée à la CMOPE par l'intermédiaire de l'une de ses fédérations constituantes, la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI). La FIAI a conservé des liens réguliers avec les enseignants espagnols en exil jusqu'au moment où il a été possible d'établir des contacts avec les groupes clandestins à une époque plus récente.

La délégation de la CMOPE a examiné avec les dirigeants de la FETE, José Maria Pérez Orozco à Séville et Celestino del Arenal à Madrid, les

moyens de renforcer les relations entre la FETE et la CMOPE et ses organisations membres dans le monde entier. Le comité exécutif plénier de la FETE examinera plus à fond diverses suggestions et présentera des propositions formelles à la CMOPE. C'est à lui qu'incombe la responsabilité collective des affaires de la FETE, sans qu'il y ait d'encadrement, par exemple sous forme d'un président ou d'un secrétaire général.

La délégation a été impressionnée par le degré auquel les éléments actifs de la FETE se sont préparés à la période actuelle de libéralisation. Comme un universitaire l'a dit, « Voilà vingt ans que nous planifions », et un autre a ajouté « Oui, depuis qu'il a été emprisonné pour la première fois ». Leur dévouement porte maintenant ses fruits.

Vaud

Cotisations 1977

Suivant décision du congrès 1976, elles s'élèvent à :

MEMBRES ACTIFS

Y compris cotisation de la section :
Fr. 124.—

Les membres actifs de la section de Ste-Croix qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que :
Fr. 119.—

MEMBRES ASSOCIÉS

Y compris cotisation de la section :
Fr. 26.—

Les membres associés de la section de Ste-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que :
Fr. 21.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1977 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans le présent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION :

Lors du congrès du 21 mai 1977, en cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1977 sera valable.

Secrétariat général SPV.

Orientation nouvelle

Nous vous rappelons que la SPR organise une vaste consultation relative à son **éventuelle affiliation à une centrale syndicale**.

Vos sections vous convoqueront d'ici mi-mars mais, en attendant, lisez et conservez votre « Educateur » N° 2 du 14 janvier 1977.

Répondez tous à l'appel de vos présidentes et présidents de sections ; prenez vos responsabilités ; ne laissez pas toujours **aux autres** le soin de décider pour vous !

Hélène Gilliard.

Maîtresses enfantines

Nouvelle composition du comité :

Présidente : M^{me} Françoise Paillard-Leyvraz, Lausanne ; vice-présidente : M^{me} Aline Scheerer, Gollion ; caissière : M^{me} Marinette Brandt, Oulens ; secrétaire : M^{lle} Michèle Niederer, Sorécot 12, 1033 Cheseaux ; membres : M^{lle} Marie-Jeanne Delévaux, Lausanne ; M^{me} Marie-Claire Chappuis, Crans/Nyon ; M^{me} Denise Geneux, Moudon.

La correspondance est à adresser à la secrétaire.

AVMCS

Comité pour 1977 :

Président : Jean-Paul Kneuss, ch. des Vaux 1, 1350 Orbe, tél. (024) 41 38 65 ;

vice-président : Paul Bigler, Chexbres ;
caissier : Michel Mattenberger, Le Mont ;
secrétaire : Claude Gendroz, Morges ;
adjoint : Christian Carrard, Yverdon.

CONGRÈS-SPV

21 mai 1977

Palais de Beaulieu

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

Genève

Agenda

La première semaine d'école 1977 a filé, couru. Pourtant, à la SPG aucun événement saillant, grave ou urgent ne s'est produit ; voici donc comment nous avons filé, cousu ces quelques jours :

LUNDI 10 JANVIER

Commission « emploi » DEP-SPG

La situation est assez inquiétante : 50, 100 enseignants primaires risquent-ils de se trouver sans poste à la rentrée de septembre 1977 ?

Des solutions existent, il faut en faire l'inventaire sans craindre d'innover. Et prévoir aussi les incidences sur les salaires, la CIA (cotisations et prestations), etc.

Sous-commission des moyens d'enseignement - apprentissage de la lecture - DEP-SPG

La méthodologie romande de français

sortira au printemps ; il semble bien qu'elle laissera à chaque canton une marge de manœuvre suffisante quant aux moyens d'enseignement. L'école genevoise ne subira vraisemblablement pas de grands bouleversements en matière d'apprentissage de la lecture. Cependant il est assez malaisé de parler « moyens d'enseignement » tant qu'on n'a pas pu prendre connaissance de la méthodologie, préalable logique. Perplexité donc, du côté des déléguées de la SPG qui aimeraient y voir plus clair.

Avis juridique : 2 membres du comité sont reçus par un avocat à propos de l'interprétation possible de dispositions légales relatives à l'instruction publique.

MARDI 11 JANVIER

UCE : Repas avec les collègues de l'école du Bosson, Onex. Echange fructueux ; cependant on souhaiterait à nos

collègues de l'UCE de pouvoir travailler dans un climat plus serein. L'expérience qu'ils tentent suscitent des réactions polémiques qui finissent par devenir pesantes. La SPG fera savoir à qui de droit qu'elle cautionne le projet et demande instamment que l'expérience se déroule dans une atmosphère au moins identique à celle qui règne autour et à l'entour des autres écoles du canton. (Et puis, où est passée la burette ? Celle qui sert à mettre une goutte d'huile dans les rouages...)

Commission « Emploi et conditions de travail » - SPG

Les conditions de travail, c'est aussi les relations avec toutes les instances qui s'occupent de l'aménagement des locaux scolaires. Exposés, discussions. Satisfait, indifférents, exaspérés ; que l'on travaille en ville ou à la campagne, les impressions ne sont pas identiques. Ça ne

roule pas toujours comme sur des rails.
Dossier à compléter.

Fédération genevoise des enseignants

Sous ce titre officieux puisque rien n'est constitué, les 3 associations genevoises d'enseignants : UCESG (secondaire), FAMCO (CO) et SPG ont pris depuis quelques années l'habitude de se rencontrer régulièrement. Le thème de ce jour est celui du (mauvais) sort que le Grand Conseil a réservé au projet d'art. 4 et 5 de la LIP (loi sur instruction publique). La discussion portera également sur les revendications des enseignants.

Les 3 associations, soit un front uni de 6000 enseignants, décident de prendre contact avec les partis politiques représentés au Grand Conseil pour leur demander une entrevue « fédération » portant sur les 2 sujets ci-dessus.

MERCREDI 12 JANVIER

Comité SPG : De tout, comme d'habitude ; nous sortons cependant avant 20 h., ce qui devient exceptionnel.

UCE - Rencontre avec la commission « Enseignement » du PDC

Dans la soirée, 6 collègues (5 du comité, 1 UCE) se rendent à l'invitation de la commission « Enseignement » du Parti démocrate chrétien qui désire entendre une présentation de l'UCE.

Discussion constructive, climat d'ouverture. Nous avons l'impression, sympathique, d'avoir en face de nous des gens qui cherchent à s'informer le plus objectivement possible avant de porter un jugement.

JEUDI 13 JANVIER

Cartel

Une innovation : le premier **bulletin d'information du Cartel**. Il faut que quelques collègues acceptent de participer à la rédaction.

Comité du Cartel

Un point à relever entre autres : le Cartel demande au Conseil d'Etat l'ouverture de négociations sur les revendications des enseignants (en primaire : ap- puis ; décharges aux collègues de plus de 50 ans ; effectifs).

VENDREDI 14 JANVIER

Rencontre avec l'Union du corps enseignant secondaire genevois.

Au programme de la semaine à venir :

LUNDI 17 JANVIER

- Commission études pédagogiques.
- Commission emploi.

— Rencontre avec la DEP (sujets divers).

— DIP : conférence de l'Instruction publique.

— Commission DEP-SPG éducation sexuelle.

— Commission SPG permutation d'un secteur à l'autre.

MARDI 18 JANVIER

— Participation aux journées études et professions du Collège Voltaire (présentation des secteurs primaires et enfantins).

— **Education permanente :** Fribourg, visite de classes décrochées.

— **Evaluation du travail scolaire :** commission SPG à St-Jean.

MERCREDI 19 JANVIER

— Commission enseignement et éducation du Grand Conseil.

Cette commission désire entendre la SPG au sujet des prix de fin d'année.

— **Comité prolongé.** Une fois par mois le comité prolonge sa séance pour faire un tour d'horizon de toutes les activités de la SPG, ou reprendre un sujet. Le 19 courant nous aurons l'occasion de faire le point sur les 6 rencontres organisées dans les diverses écoles du canton et les enseignements de tous ordres que nous en avons retirés.

La suite du planning n'est pas encore communiquée. L'énumération ci-dessus n'avait pour but d'informer les membres de notre association sur le déroulement d'une semaine normale à la SPG. Normale, c'est-à-dire sans incident grave, sans déplacements hors du canton (à une exception près).

Pour le comité,

lu

Le temps des décibels

Au milieu des souhaits de voitures à Batman ou James Bond, des gadgets tarzaniques (instructive, la TV dominicale), des circuits de toutes sortes, des panoplies de petit guerrier et autres mannequins, barbies, etc., je découvre avec stupeur, en 2 lignes sur une feuille de brouillon, ce vœu angoissé (ou ce cri !) d'un enfant de 8 ans :

« Pour Noël je voudrai un silens pour m'amuser trengilment a vac mon tenq. »

(Pour Noël je voudrais un silence pour m'amuser tranquillement avec mon tank.)

Vous avez bien lu.

J'espère vivement que vous aurez eu le réflexe de la colère et non celui du crayon rouge.

Je voudrais, moi :

— Que l'architecte qui a construit une maison aux parois de carton et aux pièces de dimensions minimum, soit obligé d'y vivre ; à l'étroit, à l'économie, au rabais. D'y vivre et de ne plus pouvoir se supporter.

— Que l'urbaniste qui a autorisé l'implantation au bord d'une route à grande circulation en dépérissse de cauchemars et d'insomnies.

— Que la TV ne serve plus de bonne d'enfants aux parents fatigués, débordés ou démissionnaires.

— Que cessent les rythmes de travail accélérés, les cadences imposées sous prétexte d'améliorations et qui rendent les

parents fatigués, débordés ou démissionnaires.

— Que les censeurs de tous poils, toujours prêts à dénoncer les méfaits de la jeunesse actuelle, comparent les conditions de leur jeune temps avec celles que vivent parfois les enfants des années 70.

— Qu'on se souvienne — quelque part, mais où y a-t-il place pour ce souci ? — que s'il y a délinquance juvénile, elle a parfois des sources lointaines.

— Que l'école (donc l'enseignant) se donne les moyens de tenir compte — quelque part ; mais qui se souciera de cette évaluation ? — de ce handicap monstrueux qui fait qu'à 8 ans, au milieu d'une frénésie de consommation de jouets, objets et friandises, on puisse en avoir assez marre pour ne désirer que cette chose impalpable, abstraite, donc difficile à définir (n'oubliez pas qu'il a 8 ans, l'âge du concret), ce cadeau irréalisable, qui n'aura ni joli papier, ni ruban de couleur : LE SILENCE.

— Qu'il existe en ce monde d'abondance un Père Noël génial capable de réaliser ce vœu.

Je ne l'ai pas trouvé. J'avoue aussi que je n'ai rien trouvé d'autre à dire que le banal « Tu as eu une bonne idée » et égoïstement j'aurais préféré que ce petit bonhomme se soit fait une belle bosse à la récréation et remonte en pleurant dans la classe. Là, au moins, je connais le geste, les paroles qui consolent.

L. U.

Intégration

Uppsala, dans un quartier périphérique, à quelques distances des locatifs de briques rouges et ocres, un pavillon scolaire est enfoui parmi les bouleaux... Un décor typiquement suédois.

A l'intérieur du pavillon, deux classes primaires (environ 45 élèves de 7-8 ans) et deux classes d'enfants handicapés mentaux modérés et sévères (16 enfants de 9 à 10 ans). Une situation courante dans les pays nordiques.

Après avoir passé une matinée dans l'école, nous nous sommes entretenus avec les enseignants.

ODM¹ : Quand et dans quelles circonstances a débuté votre expérience d'intégration ?

L'enseignante primaire : Depuis plusieurs années, nous parlions de ce projet d'intégration avec mon amie qui était enseignante spécialisée dans une institution pour enfants handicapés. Cependant, l'expérience n'a pu commencer que l'année passée, en raison d'un concours de circonstances favorables qui nous a permis de réaliser notre vœu.

Des circonstances favorables

L'école du quartier devait fermer ses portes parce que l'effectif des élèves était insuffisant. Cette mesure impliquait le déplacement des élèves du quartier dans un autre secteur. Les parents étaient mécontents. Nous avons alors proposé de compléter les effectifs avec des élèves de l'institution de Rickamberg. Ainsi, les enfants du quartier pouvaient rester dans l'école, les parents sur ce point étaient soulagés.

ODM : Selon quels critères avez-vous choisi les enfants handicapés ? J'ai constaté que les deux tiers des élèves étaient représentés par des enfants mongoliens.

L'enseignante spécialisée : C'est exact, mais ceci n'est pas voulu. Le seul critère qui a été retenu est le comportement social. Si l'on veut être accepté dans une école ordinaire, nos enfants doivent pou-

voir comprendre un minimum de règles de vie collective. Pour les enfants très perturbés d'autres solutions sont envisagées, comme l'accueil dans des institutions qui restent ouvertes, tournées vers l'extérieur.

ODM : Quels sont les moments vécus en commun par tous les enfants de l'école ?

L'enseignante primaire : Tout d'abord, les récréations et les repas. Comme vous le savez en Suède tous les enfants prennent le repas de midi à l'école et terminent leur journée scolaire vers quinze heures. Le repas permet des échanges très valorisants pour les enfants handicapés. C'est l'occasion de mettre le couvert, de participer au lavage de la vaisselle, etc. Les enfants s'entraident beaucoup lors de ces moments.

Activités scolaires en commun

ODM : Avez-vous des activités communes pendant les heures scolaires ?

L'enseignante primaire : Oui nous tentons depuis peu une expérience en regroupant une à deux fois par jour une demi-classe primaire avec un groupe d'enfants handicapés. Cet essai est le seul du genre à Uppsala, par contre à Stockholm ou dans d'autres grandes villes, vous pourrez voir des réalisations analogues. Ces moments nous permettent des leçons de langage, d'expression et même de mathématiques. Naturellement, les enfants se retrouvent également lors des activités créatrices et sportives.

ODM : Les enfants handicapés ne sont-ils pas découragés par le rythme imposé par les élèves lors des leçons communes ? Les sujets ne sont-ils pas trop difficiles ?

L'enseignante spécialisée : Pas du tout. Vous avez remarqué que nous posons des questions adaptées au niveau de l'enfant. De plus dans ces moments nous travaillons en petits groupes, avec un encadrement pédagogique assez important. Lorsqu'un enfant handicapé démontre une expérience, ce découpage de la notion est profitable à tous les élèves. Quand les enfants non handicapés interviennent sur des sujets plus difficiles,

l'émulation qui en résulte est bénéfique pour les handicapés. Un fait doit être signalé, les enfants handicapés ont environ deux ans de plus que leurs camarades, ainsi nous corrigeons un peu les différences de niveaux.

ODM : Pouvez-vous préciser quel est l'encadrement pédagogique de la « classe spécialisée » ?

L'enseignante spécialisée : Chaque groupe, composé de sept à huit enfants handicapés, bénéficie d'une enseignante spécialisée et d'une éducatrice chargée plus particulièrement des activités ayant pour objectif le développement de l'autonomie des handicapés. C'est elle qui sort avec un ou deux élèves, qui va faire des commissions, leur apprend à se diriger en ville. Parfois l'un ou l'autre élève de la classe voisine peut être associé à ces entraînements. Outre ces deux personnes, nous pouvons compter sur la collaboration de deux stagiaires.

Pour les leçons de logopédie ou de physiothérapie, les élèves se rendent à l'institution. C'est une bonne occasion de prendre le bus, de développer les acquis en matière d'autonomie.

Les réactions des enfants

ODM : Les enfants non handicapés ont-ils réagi à cette situation tout de même peu habituelle ?

L'enseignante primaire : Avant de tenter l'expérience, nous avons beaucoup réfléchi avec des collègues, des parents, des professeurs d'université. Nous avons fait l'inventaire d'un certain nombre d'obstacles qui, tôt ou tard, allaient être sur notre chemin. Eh bien, rien de tout cela n'est arrivé ! Les problèmes sont très rares, les questions posées par les enfants sont moins nombreuses que nous aurions pu le croire. Nous répondons du reste à toute question posée, le plus simplement possible. Nous n'avons jamais fait de présentation sur l'arriération mentale, car nous craignons de « coller » des étiquettes.

ODM : Mais vous avez tout de même rencontré des problèmes de cohabitation ?

L'enseignante primaire : Franchement, non ! Il y a des incidents entre enfants,

¹ Office de la déficience mentale, Genève.

comme dans toutes les écoles, mais ils n'ont rien à voir avec notre situation d'intégration. Parfois, bien sûr, nous devons organiser des jeux à la récréation pour faciliter la coopération entre enfants. Tenez, puisque vous voulez vraiment connaître les difficultés qui peuvent surgir. Je me souviens qu'un jour une petite fille a refusé de manger en même temps que les enfants handicapés et elle m'expliqua qu'elle craignait de devenir handicapée, puisque j'avais expliqué que certains enfants naissaient handicapés, d'autres pouvaient le devenir. Quelques explications suffirent à la rassurer. Vous voyez, il suffit d'être à l'écoute des enfants et de répondre simplement.

ODM : Et en ce qui concerne les enfants handicapés, quelles sont leurs réactions ? Avez-vous déjà constaté des modifications d'attitude, des progrès ?

L'enseignante spécialisée : Quant aux réactions, nous avons tout au plus constaté que certains enfants handicapés se regroupaient pendant les récréations. Ceci est tout à fait normal, si l'on considère que ces enfants viennent d'une institution, et qu'ils ont ainsi passé près de quatre ans en marge des structures habituelles.

L'enseignante primaire : Je pense que ces enfants veulent retrouver à certains moments un rythme qui leur est propre, des systèmes de communication plus personnels. Nous devons savoir les laisser être tel qu'ils le désirent et à certains moments ils ont besoin d'être également seuls. Nous ne voulons pas en faire des enfants « normaux » mais cherchons à mieux nous adapter les uns aux autres.

Un enrichissement pour tous

L'enseignante spécialisée : Nous avons effectivement constaté des progrès. Pour les enfants handicapés, leur autonomie s'est considérablement développée, l'imitation des camarades des classes ordinaires a été bénéfique et nous sommes moins tentés de surprotéger les enfants, d'agir à leur place. A la récréation, les jeux sont variés, les enfants sont moins statiques que dans une institution. Enfin, je crois que sur le plan verbal des progrès peuvent être observés, mais là les moyens d'évaluation nous font pour l'instant défaut. Il me semble, mais ceci est également difficile à affirmer, que les enfants des classes primaires recherchent davantage les occasions de s'entraider. Une chose est certaine, ils ne se moquent pratiquement jamais d'un enfant handicapé

ou alors ils le font d'une manière très naturelle comme ils le feraient vis-à-vis de n'importe quel camarade.

Les parents

ODM : Pouvez-vous nous parler des relations que vous entretenez avec les parents ?

L'enseignante primaire : Nous avons des réunions chaque mois au cours desquelles nous présentons nos objectifs, nous répondons aux questions qui peuvent préoccuper les parents. Nous avons la chance de pouvoir compter sur la collaboration efficace d'un petit groupe de parents conscients de l'importance de notre action. Enfin, les parents sont sensibles au fait que la prise en charge pédagogique est de valeur, que notre système d'encadrement est peut-être supérieur à ce que l'on peut rencontrer dans les autres écoles.

L'enseignante spécialisée : Les parents des enfants handicapés participent également à ces réunions avec les autres parents. C'est l'occasion d'échanges très enrichissants. Naturellement une partie de la soirée est réservée à des réunions par petits groupes et les parents de la « classe spéciale » se retrouvent alors entre eux.

ODM : Selon vous, quelles sont les conditions qui doivent être nécessairement réunies pour mener à bien une telle expérience ?

L'enseignante spécialisée : Il faut en tout cas des enseignants qui s'entendent bien, qui soient prêts à travailler en équipe et surtout naturellement qui croient en la valeur de l'intégration. Le rôle des parents est très important, leur appui est nécessaire. J'estime que des réunions de parents régulières et une équipe d'enseignants compétents facilitent ces relations. Le reste consiste en des problèmes d'ordre pédagogique qu'il faut bien organiser au préalable.

L'enseignante primaire : Il faut à mon avis que les autorités politiques et scolaires décident de jouer la carte de l'intégration d'une manière concrète. Bien sûr le problème n'est pas très simple, mais nous ne pouvons attendre que l'attitude du public se modifie d'elle-même, l'intégration est justement l'un des moyens de changer l'attitude des gens.

En ce qui concerne l'avenir de nos enfants, le souci des parents comme l'a signalé ma collègue, il est possible que les enfants qui auront passé chez nous justifieront la création d'ateliers toujours mieux intégrés, de postes de travail

encore plus variés. UNE CHOSE EST CERTAINE, CE QUE NOUS AURONS APPORTÉ AUX ENFANTS « NORMAUX » ET A LEURS CAMARADES HANDICAPÉS NE SERA JAMAIS PERDU.

*Propos recueillis par
Louis Vaney,
Office de la déficience mentale,
Genève.*

Ceux qui s'en vont : Edouard Gaudin

C'est à un excellent pédagogue et fidèle serviteur de l'école publique que nous avons rendu hommage avec émotion, vendredi 14 janvier à la chapelle des Rois. Edouard Gaudin nous a quittés dans sa quatre-vingtième année. Son œuvre se résume dans cette pensée que Gabriel Mützenberg plaça en tête de la thèse qu'il a dédiée à Gaudin :

« L'action de l'instituteur est passagère, mais son emprise est durable sur les consciences. »

Formé à la section pédagogique du collège, Gaudin, son stage terminé, enseigna pendant neuf ans aux Cropettes puis pendant trente années à l'école du Grutli. C'est là que son influence fut la plus féconde. Outre le savoir qu'il inculquait à ses élèves, il faisait s'épanouir leur personnalité à l'âge ingrat où ils vont être affranchis de la scolarité obligatoire.

Gaudin se dévoua aussi sans compter pour l'UIG dont il fut longtemps le trésorier et qu'il présida pendant deux exercices. Il y donna la mesure de ses vertus conciliatrices quand les opinions et les caractères qui s'affrontaient laissent, de séances tumultueuses, un souvenir d'épopée.

En plus des nombreux collègues qui sont venus lui dire adieu, le comité de l'ASPA (pensionnés de la CIA), la société d'étudiants Spes et le conseil de la Fondation pour l'Avenir étaient présents au service funèbre. Beaucoup de ses amis ont fait un dernier bout de chemin avec lui jusqu'au cimetière du Petit-Saconnex.

Jean Lagier.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Indexation des traitements pour 1976

Dans le N° 36 du 19 novembre 1976, nous annoncions la décision du Conseil d'Etat d'augmenter de 3 % environ les traitements des titulaires de fonctions publiques dès le premier janvier 1977.

En date du 11 janvier 1977, les associations professionnelles ont reçu une circulaire émanant du chef du Département des finances selon laquelle l'indexation des salaires ne prendrait effet qu'au premier avril 1977. Cette décision est motivée comme suit : (citation)

« Cependant, assailli de reproches et de critiques, notamment de la part des conseils communaux et de députés, le gouvernement s'est vu contraint de reporter au deuxième trimestre 1977 le début du versement de la nouvelle allocation de renchérissement. » (fin de citation)

Comme une mauvaise nouvelle ne vient jamais seule, nous avons appris également que les cotisations à la caisse de pension seront calculées sur le nouveau salaire indexé, mais à partir du premier janvier 1977 déjà ! Cela signifie en clair que durant les trois premiers mois de 1977, notre salaire sera **inférieur** de quelques francs à celui que nous touchions en 1976 ! Ce décalage provient semble-t-il du fait que le service des traitements de l'Etat avait établi nos décomptes de salaire pour 1977 en décembre 1976 déjà et que la décision du Conseil d'Etat de reculer l'indexation de trois mois est arrivée après que ces fiches eurent été établies.

On nous a toutefois assuré que les montants perçus en trop par la caisse de pension nous seraient restitués d'ici à juillet 1977. Saurait-on être plus aimable ?

Quelques chiffres intéressants

Le Conseil d'Etat a fait parvenir aux conseils communaux une circulaire de laquelle nous extrayons quelques passages significatifs : (citation)

« En vertu de ces dispositions (décret du 24 juin 1975, prorogé pour 1976), le Conseil d'Etat n'a accordé à son personnel qu'une compensation partielle de l'augmentation du coût de la vie en 1976. Les traitements sont restés indexés à 138 % correspondant à 162,6 points (indice au trente novembre 1976 : 166,7 points).

Notre canton est jusqu'ici le seul en Suisse à avoir pris de telles mesures et, de ce fait, il se place au dernier rang en ce qui concerne la rémunération de son personnel. Les salaires des employés de la Confédération sont, par exemple, indexés à 166,2 points, ceux du canton de Vaud à 169,77, ceux de Berne à 166,1 et ceux de Fribourg et Valais à 166,7 points.

Quant à l'indexation des traitements du personnel des villes de notre canton, elle se présente comme suit :

Neuchâtel : 165,8 points.

Le Locle : 165,8 points + 13^e salaire.

La Chaux-de-Fonds : 164,4 points + 13^e salaire.

En ce qui concerne les salaires versés au personnel des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie neuchâteloise, ils sont en général indexés entre 166 et 167,5 points.

Au vu de cette situation, nous avons proposé au Grand Conseil de réserver une possibilité d'indexation des salaires de

3 % dans le cadre du budget de l'année courante.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire usage, en partie, de cette possibilité et de verser au personnel de l'Etat une allocation supplémentaire. Il en résultera ainsi pour les titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat, par rapport à 1976 et selon les catégories du personnel, une augmentation du traitement effectif oscillant entre 0,35 et 2,17 % pour une année complète ou, pour neuf mois, une augmentation du traitement effectif oscillant entre 0,26 % et 1,62 %. » (fin de citation)

Fiche de traitement

Les fiches de traitement sont désormais établies par les services de l'Etat et doivent vous être remises par l'administration communale dont vous dépendez au moment de chaque changement de salaire. Veuillez réclamer si cela ne vient pas automatiquement !

M. Tissot.

Comité central, 10 janvier 1977

Le premier jour de la rentrée, votre comité siégeait déjà à Neuchâtel, afin de préparer une entrevue avec le Parti radical. Cette réunion s'est déroulée selon le même programme que celles que nous avons eues avec le Parti socialiste et le Parti libéral. Nous avons l'impression très nette que cette prise de conscience de notre existence en tant que syndicat par les divers groupes politiques du canton nous permettra de faire mieux entendre notre voix au sein des sphères dirigeantes de l'Etat.

L'allemand en section P

La majorité du CC s'est prononcée en faveur d'une prise de contact avec le

SNEPP afin de traiter du problème de l'allemand en section P. Il est en effet vital pour les élèves sortant de cette section qu'ils soient armés du même bagage que leurs camarades sortant de Moderne si l'on veut leur garantir des emplois valables. Le DIP nous avait donné son accord, sous réserve de consultation des autres syndicats. Or il s'avère que le SNEPP aurait émis des réserves quant à l'opportunité de cette mesure. Il nous appartient, dans l'intérêt des élèves, de dépasser les vaines querelles et d'essayer de convaincre nos collègues de l'importance de notre démarche.

M. Tissot.

D'une certaine inquiétude des membres du corps enseignant...

Dans une lettre datée du 30 décembre 1976, le Service de l'enseignement secondaire nous avise que notre demande concernant la revalorisation de l'enseignement de la langue allemande en section pré-professionnelle rencontre des « réticences » dans son application éventuelle de la part des membres de nos collègues du SNEPP-VPOD.

Rappelons, entre autres, que nous demandions que le poids attribué à la note d'allemand soit désormais plus... lourd. Certes de nombreux élèves de la section P savent pertinemment que l'étude d'une deuxième langue est très utile dans de nombreux apprentissages dans un premier temps, et, dans un deuxième temps que des connaissances en allemand peuvent les aider à améliorer leur « situation ». Ces élèves n'ont certainement pas besoin d'un... stimulant chiffré de 1 à 6 ! Mais nous avons tous été — ne le sommes-nous pas encore ? — des élèves. Même au gymnase ou plus tard encore dans nos études, certaines disciplines, certaines branches « ne comptant pas » pour la réussite d'un examen ou de l'année scolaire n'ont-elles pas été parfois traitées avec un certain sourire ? Que ceux qui n'ont jamais eu ce... réflexe nous le fassent savoir au plus vite !

L'allemand est une branche principale en sections C S M. En section P, elle n'a même pas le poids de l'histoire, de la géographie ou des sciences naturelles, ni de l'ordre et soin ou de l'application... Le nombre de périodes que nous sommes censés lui attribuer diminue plus on s'approche du grand saut de la vie scolaire à la vie d'apprenti ; comme si l'on désirait donner, dans ce domaine, le moins de chance possible à cette « catégorie » d'élèves. Le nombre de leçons à assimiler de même que la somme de notions à acquérir subissent une sérieuse cure d'amalgam, du moins dans l'adaptation P de la méthode WSD.

Mais là n'est pas le vrai problème. Une nouvelle fois, l'occasion de souligner un état de fait regrettable est offerte sur un plateau (!). On ne peut que regretter que la possibilité de saisir au vol cette occasion n'ait suscité une démarche de syndicat à syndicat avant de... Il me semble que, surtout dans des problèmes essentiellement pédagogiques nos collègues du SNEPP devraient oublier certaines distances. Chaux-de-Fonny moi-même, j'enrage de voir de telles promesses de contacts fructueux gâchées aussi mala-

droitement. Ceci réciproquement, même si le flux (!) de maladroites est plus spécialement l'apanage de l'un des deux « partenaires »... Pourquoi, chers collègues, ne pas saisir le téléphone ou la plume ? Est-ce à penser que les démarches entreprises *en commun* dans le district de Neuchâtel rencontrent la désapprobation du Haut ? Rappelons qu'à deux reprises, c'est un membre du SNEPP qui m'a contacté dans un premier temps. Le mérite (?) de cette collaboration revient au SNEPP.

Cherchez-vous à amener de l'eau au moulin des détracteurs de l'USS ? Cherchez — peut-être inconsciemment — à retarder la réunification inévitable (j'ai sous les yeux une documentation publiée en son temps par l'UPN...) et souhaitable de tous les enseignants romands en un syndicat qui demandera à moyen ou long terme son rattachement à l'USS ? Neuchâtel a toujours été le canton d'avant-garde dans le domaine de la syndicalisation (cette réalité historique est peut-être

la motivation qui a incité un membre — ou plus — de démissionner de notre syndicat, déçu(s) par notre prise de position vis-à-vis de la grève Dubied, nous trouvant décidément trop... syndicaliste et d'adhérer au SNEPP...).

Même à KOSLO, les Romands sont « observés ». Jean John, le nouveau président, membre si je ne me trompe des deux syndicats va-t-il être desservi par un groupuscule (en comparaison des quelque 42 000 membres de KOSLO) car KOSLO sera plus « nuancée » sous la présidence chaux-de-fonnyère.

J'espère vivement que les démarches entreprises par le CC/SAE-SPN auprès du SNEPP-VPOD en vue d'une information bilatérale dans le problème de l'enseignement de l'allemand puissent se réaliser sans le parrainage d'un troisième interlocuteur...

J.-P. Buri.

Participation VII

L'assemblée générale commune a eu lieu. Autant le SNEPP-VPOD que le SAE-SPN continuent de penser que les enseignants organisés sont les seuls interlocuteurs valables dans une représentation à quelque commission que ce soit.

Les deux syndicats ne peuvent pas cautionner la procédure envisagée de consultation et ont prié leurs représentants d'écrire dans ce sens à la commission scolaire.

Rappelons que cette longue suite de démarches est le résultat de la volonté du SAE-SPN de considérer les membres du SNEPP-VPOD avant tout comme des collègues à part entière, travaillant dans

le même sens que nous, poursuivant les mêmes « idéaux ». Nous aurions pu passer outre à la requête de nos collègues. Le résultat de la consultation ne laisse aucun doute quant au résultat auquel elle aurait abouti. Même si nos collègues représentent le dixième de « notre » effectif, nous avons estimé plus syndical d'accepter le dialogue même si le « prestige » de notre SPN devait en pâtir aux yeux de certains. Nous essayons d'avoir une politique à long terme et sur le moment, elle peut paraître incohérente, voire scandaleuse après « ce qui s'est passé ». Nous ne le pensons pas.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Nous cherchons une place dans une famille de langue française pour notre garçon de 14 ans pendant les vacances d'été

11 juillet - 13 août 1977

de préférence dans famille avec enfant(s) du même âge ou plus âgé(s).

Prière d'écrire à **Félix Landolt, Freigutstr. 31, 8039 Zurich, tél. (01) 36 27 82.**

Le CC travaille pour vous

Au cours de sa séance tenue le 7 décembre à Moutier, le Comité central, placé sous la présidence de Pierre Ielmi, s'est d'abord occupé du calendrier d'introduction des programmes CIRCE. Il a constaté que des divergences existaient entre le plan « Jeanneret » et le plan romand établi par la CS I d'entente avec la SPR, le premier ne tenant pas compte des décisions prises par les associations d'enseignants. Après discussion, le CC a décidé d'intervenir par lettre auprès du Centre de perfectionnement pour lui rappeler les décisions de la CS I et de lui faire remarquer que l'introduction des activités créatrices manuelles se fera avec trois ans de retard par rapport aux autres cantons romands. Le Centre de perfectionnement est prié de mettre l'accent sur la formation des animatrices en ACM (activités créatrices manuelles) plutôt que sur la formation d'animateurs en éducation musicale. Cette dernière branche peut très bien être introduite selon le plan de la CS I. Pour les autres disciplines, le CC peut admettre un léger décalage ou une petite avance, étant donné l'avance par certains cours de recyclage ou de formation d'animateurs.

En ce qui concerne le cours de formation d'animateurs de français organisé d'entente avec les collègues vaudois, le CC a décidé d'intervenir auprès du directeur du Centre de perfectionnement pour le rendre attentif aux faits suivants :

— Il est dangereux de commencer un cours de formation d'animateurs dans une branche dont une partie essentielle, la grammaire, est l'objet des plus vives controverses.

— La remarque est la même pour la méthodologie et pour les moyens didactiques.

— Il est regrettable de noyer les collègues jurassiens par petits groupes de deux dans des plus grands groupes formés de collègues vaudois, les conditions d'enseignement dans le canton de Vaud étant tout de même très différentes.

Alexandre Hof, représentant la Commission de perfectionnement, a fait état du malaise qui se répand dans le corps enseignant au sujet du recyclage en mathématique. Le nouveau CC, qui est également présent est invité à étudier

attentivement ce problème et à former éventuellement un groupe de travail qui dressera l'inventaire des questions nées de ce recyclage.

B.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Un instituteur, un professeur, ne peuvent enseigner utilement qu'à un petit nombre d'enfants ou de jeunes gens. Il faut que le nombre de ses élèves soit tel que le maître puisse les connaître tous, et chacun comme un esprit avec ses propres lumières, ses propres intuitions, sa propre puis-

sance, mais aussi hélas, ses manques et ses faiblesses. A cette seule condition, sa classe est échange et communication, et la matière de ce qu'il enseigne garde sa valeur de culture. Parle-t-il à cinquante enfants, il ne parle plus, il prêche, il impose son savoir, il le verse inconsidérément comme dans des outres vides pour seulement les remplir (...) Il fabrique des têtes molles, celles-là mêmes qui composent une masse confuse, à demi éclairée, à demi savante et d'autant plus fière de son savoir, incapable de critique, docile, obéissante aux propagandes, soumise au premier papier imprimé ou au premier haut-parleur venu, facile à tromper et à gouverner.

Jean Guéhenno,

« Sur le chemin des hommes »,
Grasset éd.

Une exposition Nicolet

Stella Jurensis, qui regroupe les anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy, organisera cette année une exposition des œuvres de feu Willy Nicolet, qui fut professeur de dessin dans cet

établissement. Les collègues qui posséderaient une œuvre de Willy Nicolet sont priés de s'adresser à Laurent Boillat, maître au Collège, à Delémont, qui assumera l'organisation de cette exposition.

Le système



Dessin de NOMIS.

Et maintenant les secondaires

Au cours de la séance de novembre du Grand Conseil bernois, M. S. Kohler, directeur de l'Instruction publique, a indiqué qu'en août 1976 il y avait 50 enseignants sans emploi dans la partie germanophone du canton et 67 dans la partie francophone. Mais, a-t-il ajouté, la situation se détériorera encore en raison de la volée considérable de candidats qui recevront leur brevet (cent cinquante, Réd.). Pour la première fois, il faudra également compter avec une pléthore de maîtres secondaires dans les deux par-

ties du canton. C'est pourquoi le gouvernement envisage de recourir à un certain nombre de mesures d'urgence. Il envisage parmi celles-ci des cours de perfectionnement pour maîtres et maîtresses en poste, la désignation d'enseignants expérimentés pour dispenser aide et conseils aux jeunes enseignants sans place. Il

préconise également la mise en congé d'enseignants qualifiés pour mettre au point des bases d'enseignement et la désignation d'enseignantes et d'enseignants sans emploi pour accomplir des remplacements.

B.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

Un nouveau « patron » à l'Instruction publique

17 heures précises, je suis accueillie par notre nouveau « patron », M. Marius Cottier, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique.

Art de la vie : sa disponibilité

Un sourire chaleureux, une simplicité réconfortante, et un savoir-vivre défiant le parfait gentleman londonien, voici les traits dominants de mon interlocuteur.

Son enfance

L'aurais-je deviné ? Cet homme courtois est issu d'un petit village de montagne, Bellegarde, aux habitants aussi rudes que leur climat. Cette enfance difficile, il l'évoque sans rancœur. Un instituteur aux sanctions draconiennes, ne craignant pas de faire agenouiller les récalcitrants sur des bûches, bras en croix ; 50 élèves, 7 cours différents.

L'école d'aujourd'hui

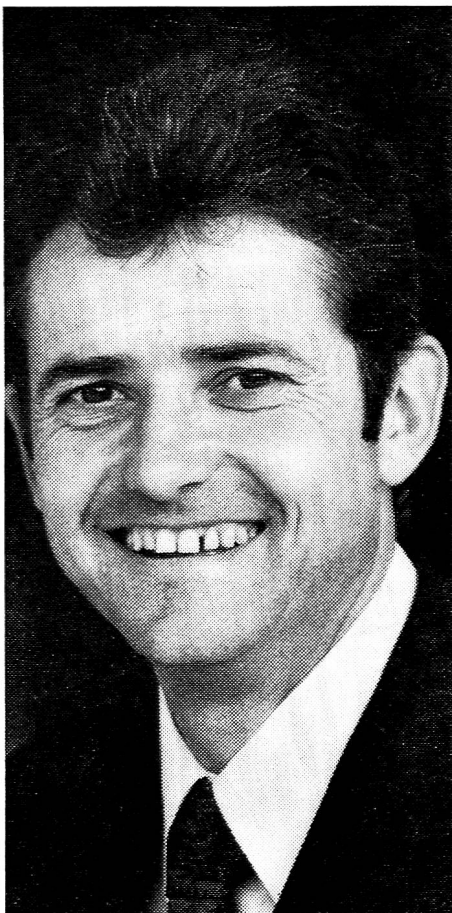
Ses enfants à leur tour ont pris le chemin de l'école. Mais les temps ont changé ! Ses enfants aiment l'école !

Ce qu'il en attend, pour eux ? Avant tout, apprendre à réfléchir, c'est essentiel, et aussi à s'exprimer parfaitement dans la langue maternelle. Très jeunes, les initier à une seconde langue, avant la cinquième année.

L'école et son rôle éducatif

Le maître y tient le premier rôle. De

vraies caméras de télévision (20 × 2 yeux), le scrutent, le sondent, l'étudient. Pour eux, le « maître » c'est encore quel-



qu'un : « Il a dit, il a fait... » C'est selon sa façon d'être, de savoir écouter et enseigner que ses élèves auront du plaisir à

fréquenter l'école. Apprendre à regarder, à admirer, à aimer, tout cela au sein de la nature, les enfants en ont besoin. Les promenades devraient être fréquentes, surtout chez les petits.

L'enseignant, c'est aussi le lien entre l'école et la famille. Très souvent les parents sont avides de connaître la vie de l'école, les méthodes d'enseignement.

Dialoguer avant de décider

Un homme, qu'il soit employé, chef de service, directeur, ne peut prendre de décision uniquement face à son dossier.

M. Cottier désire établir des contacts à tous les niveaux : parents, enseignants...

Le dialogue sera sa ligne de conduite.

Son vœu

Un vœu un peu coûteux, me dit-il, en des temps de restrictions : éditer un bulletin d'information concernant l'enseignement à tous les niveaux (y compris université).

Lucienne Mortier.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Rapport d'activité SPVal 1975-1976

Sections de districts

L'année dernière, le souci numéro un du comité, était la vie des sections de districts. Tout découle de l'activité de ces dernières pour le règlement des problèmes ardues qui sont à résoudre actuellement et dans un avenir proche.

Quatre réunions, entre présidents des sections de districts et le CC, ont été organisées.

Lors de la réunion du 2 septembre 1976, tous les districts étaient représentés, ce qui prouve le souci de vos présidentes et présidents de se tenir au courant des principales préoccupations du comité cantonal.

Finie la vie en vase clos, dans son village ou sa ville, l'évolution actuelle a trop d'incidence sur la marche de l'école. Un « haussement d'épaule » ou un « on ne peut rien faire » ne résolvent rien. Seule une prise de conscience générale des problèmes posés peut faire avancer notre profession.

Il a été demandé aux comités de sections un rapport sur :

- école et perspectives nouvelles ;
- les recyclages ;
- place de l'allemand dans l'horaire ;
- propositions diverses.

Actuellement, les sections doivent fournir un inventaire des objets qu'elles souhaitent voir traiter par le comité cantonal. Pour augmenter l'efficacité des assemblées de districts, une demi-journée a été accordée par M. le chef du Département, M. Antoine Zufferey, que nous remercions vivement.

Ce congé a été accordé à des conditions précises, la première étant la présence obligatoire en classe pour celui ou celle qui n'assiste pas à l'assemblée.

Le comité souhaite que ces réunions se tiennent en octobre ou au début novembre.

Perfectionnement et recyclage

Lors de deux séances avec M. Anselme Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire et des écoles normales, les propositions suivantes ont été faites :

a) perfectionnement

- Organisation d'un plus grand nombre de cours à la fin juin.

- Maintien de la décentralisation.
- Intensification des cours de culture générale.
- Mise sur pied des cours suivis sur le même thème et sur plusieurs années.
- Diversification plus grande dans les cours de 5^e et 6^e années primaires.
- Présentation plus précise des cours afin de permettre un meilleur choix.

M. Pannatier admet chaque proposition, en outre il donne son accord de principe au soutien des efforts spontanés des enseignants qui entreprennent un travail pédagogique suivi. Mais comment découvrir les personnes de bonne volonté manifestant un intérêt particulier ? Ne faudrait-il pas entre autres maintenir l'enthousiasme engendré par certains cours ?

b) recyclages

Les questions suivantes ont été soulevées :

- Prendre le 50 % des recyclages sur le temps de la classe.
- Dans la forme actuelle, les cours d'allemand sont trop longs, surtout aux 2^e et 3^e niveaux. Tout doit être mis en œuvre pour les rendre plus intéressants et plus efficaces.
- Le cumul des recyclages pose de sérieux problèmes aux titulaires des classes à plusieurs degrés et à ceux qui doivent suivre les trois niveaux d'allemand.

Grille horaire

Nous avons demandé de participer à la réalisation de cette grille et nommé M^{me} Marie-Josèphe Solioz à la commission qui devait être mise sur pied par le DIP. Tout s'est passé si vite que le comité de la SPVal a été très peu engagé dans l'établissement de cette grille. C'est pourquoi, nous avons demandé expressément de pouvoir participer à l'enquête qui sera faite à ce sujet à la fin de l'année. Le comité souhaite que chacun s'exprime franchement et avec précision lors de cette enquête.

Education permanente

Une commission a été mise sur pied. Elle est paritaire et composée de six membres, son mandat est le suivant :

- élaborer un projet de programme annuel pour le perfectionnement ;

- étudier et donner son avis sur les projets de recyclages présentés par le DIP ;

- proposer des activités susceptibles de favoriser la formation continue et l'éducation permanente ;

- assurer la liaison avec les différents ordres d'enseignements.

La constitution de cette commission est primordiale pour l'avenir de l'école face à son évolution et aux recyclages qui suivront.

Service médico-pédagogique

Ce service a fait l'objet d'une intervention de notre part auprès de M. Pannatier. Comme cet organisme ne dépend pas du DIP, il est nécessaire de faire parvenir nos remarques au Département des finances.

Séances avec les inspecteurs

Le président de la SPVal a été invité plusieurs fois aux séances élargies des inspecteurs présidées par notre chef de service. Nous remercions le DIP pour cette nouvelle forme de collaboration, qui est pour nous une source précieuse de renseignements et l'occasion de réitérer nos propositions.

Lors de ces séances auxquelles participaient également la directrice et le directeur des écoles normales, le conseiller pédagogique, le directeur de l'Odise, la plupart de nos démarches ont été présentées.

Examens de promotion

Une assemblée de quatre représentants par district, des degrés 3 - 4 - 5 - 6, s'est tenue à Martigny le 14 juin 1976. Les remarques faites à cette occasion ont été transmises au DIP.

1. Les examens de promotion nécessitent souvent l'acquisition d'un amas de connaissances.

2. Pour que les examens de promotion soient un facteur d'équité, les directives et les temps impartis doivent être respectés.

3. Une simplification du barème est souhaitée, les 1/4 et les 1/3 de point sont à proscrire. Les épreuves pourraient comporter 50 points, 100 points, etc. La note se calculerait de la façon suivante : pour 50 points (nombre de points obtenus +

10) divisé par 10 = note ; pour 100 points (nombre de points + 20) divisé par 20 = note ; etc. Le barème serait ainsi identique pour toutes les branches et les notes faciles à calculer.

4. Les maîtres devraient avoir leur mot à dire dans certains cas particuliers de promotion.

5. C'est une erreur de mathématiser toutes les branches.

6. L'année d'approche est à supprimer pour les prochains recyclages ; si, toutefois, elle était maintenue, elle devrait être mieux précisée.

7. Un principe pédagogique partout reconnu, milite en faveur de l'alternance des différentes disciplines dans le temps. La concentration d'épreuves de français ou de mathématique sur une demi-journée ne convient pas.

8. Vu la difficulté d'établir des examens adaptés au niveau des élèves concernés, l'expérimentation préalable des épreuves s'impose.

9. Si les titulaires de classe de 1^{re} et de 2^e années primaires disposaient de moyens de dépistage (qui ne seraient pas des examens) les élèves faibles attendraient moins souvent les examens de 3^e

année pour qu'on leur porte l'attention qu'ils méritent.

10. Calculer les notes au dixième simplifierait le côté administratif des examens sans porter préjudice aux élèves.

11. Compter les examens pour 1/4 de la note de promotion paraît judicieux.

12. Le maintien de la pratique des

examens n'est souhaité qu'à la condition qu'on voue à leur élaboration le plus grand soin.

Suite au prochain numéro.

Le président : *Pierre-André Carron*

Le secrétaire : *Alexis Emonet*

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.

Divers

Service de placements SPR

Allemagne. Heidelberg, famille d'un professeur de mathématiques, jeune fille au pair demandée tout de suite.

Zurich, famille d'un médecin autrichien, jeune fille au pair demandée tout de suite.

Allemagne. Nous recevons dès maintenant les inscriptions pour les **séjours d'été en Allemagne** : avec ou sans cours de langue, équitation, tennis, avec accueil dans des familles.

Idem pour l'Angleterre.

Places au pair, pour l'année, dans familles avec enfants.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
11 juillet - 30 juillet 1977

EUROZENTRUM KÖLN

Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
11. Juli bis 30. Juli 1977

EUROCENTRO FIRENZE

Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 18 luglio al 6 agosto 1977

EUROCENTRO MADRID

Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 11 de julio al 30 de julio 1977

Si vous désirez mettre à jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse

EUROCENTRES

1003 Lausanne · Passage Saint-François 12 E
Tél. 021 / 22 47 45

E

1977 aux ETATS - UNIS

En été : comme **MONITEUR** aux camps de vacances.

Du printemps en automne

HOSPITALITY TOURS

En été des tours spéciaux pour éducateurs.

Pour filles, toute l'année, pendant 2-4 mois des places **AU PAIR** auprès des familles américaines.

Information : International Summer Camp, case 406, 5401 BADEN - Tél. (056) 22 32 60.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

Pierre Clanché

LE TEXTE LIBRE, ÉCRITURE DES ENFANTS

Paris, F. Maspéro, 1976. 228 p., tabl.
(Coll. Malgré tout.)

Pour l'auteur, le texte libre s'insère dans un mouvement de pédagogie révolutionnaire devant permettre à l'enfant de se développer pleinement grâce à l'écriture. Il doit permettre, au-delà même du plaisir intellectuel, de faire sortir « certaines masses défavorisées » de notre civilisation de leur ghetto socio-culturel. C'est donc dire que P. Clanché ne cache pas ses convictions politiques (chap. I, le texte libre et la conception marxiste du travail).

Mis à part cet aspect « lutte sociale »,

l'ouvrage cherche avant tout à analyser rigoureusement l'institution texte libre autant au niveau psychanalytique qu'à celui, plus prosaïque, « du faire, de l'être et du dire ». Le texte libre ne s'articule pas au hasard, il s'insère dans un continuum structuré, que l'auteur cherche à nous livrer par une démarche structurale du concept. Cette formulation, axée essentiellement sur le déroulement interne de l'action qui commande la succession des phrases, permet un traitement statistique des données.

Le défaut principal des adultes vivant parmi les enfants est de ne pas « lire »

les textes de ces derniers, mais bien plutôt de chercher à travers leur prose à les définir, à les étiqueter, à les « cerner » ; c'est rassurant peut-être, malhonnête probablement, faux presque toujours (trouvons la clef du texte, nous aurons celle de l'enfant). Conséquemment, Clanché a pris le parti de considérer les textes libres COMME DE LA LITTÉRATURE : « prendre plaisir à raconter des histoires, à les écouter, les lire, les relire est une activité spécifiquement humaine (universelle) ».

René Blind

Document IRDP N° 8125

D. N. Bastoul

RÉFLEXION SUR LA PÉDAGOGIE DE L'EXPRESSION ORALE AVANT HUIT ANS

Paris, L'Ecole, 1976. 320 p., tabl., diag., bibl. (Coll. Pédagogie concrète.)

La réflexion que nous propose cet ouvrage est basée avant tout sur une analyse approfondie des séances de langage dans les classes maternelles. L'auteur a tenté de décrire une réalité contre laquelle il s'insurge et ses observations portent en particulier sur :

- l'importance accordée aux séances de langage (par rapport aux autres matières et par rapport à l'horaire) ;
- la disposition des enfants durant ces leçons ;

- les « supports » et procédés utilisés ;
- la préparation et l'évaluation des séances ;
- l'attitude des enfants et de l'enseignant.

Afin de rénover et d'améliorer la pédagogie du langage, de nombreuses suggestions nous sont proposées en annexe, notamment :

1. De précieuses idées pour observer maître et enfants durant les séances d'expression.
2. De nombreux jeux structuraux.
3. Quelques jeux correctifs.
4. Plusieurs « préparations » de leçons.

L'auteur a tenté d'autre part d'analyser et de comparer les interactions verbales dans trois sortes de classes, soit :

- classe se réclamant des méthodes Freinet,
- classe dite traditionnelle,
- classe rénovée.

Le lecteur est invité en fin d'ouvrage à se pencher sur le problème de la relation « enseignant - enseigné » et de « l'influence de l'attente du maître sur la réussite des élèves », problème qui mérite une attention toute particulière.

M. L. Barbey

Document IRDP N° 8234

Alain Bentolila

RECHERCHES ACTUELLES SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

Paris, Communication et langages, Ed. Retz, 1976. 224 p., fig., tabl.
(Actualités pédagogiques.)

Les dix-sept textes de ce livre rassemblent les expériences et les résultats des expériences de spécialistes de l'apprentissage de la lecture.

C'est dire que nous nous trouvons en quelque sorte devant une somme sur le sujet, et la somme est d'une utilité et d'un intérêt incontestables pour quiconque désire se familiariser avec le problème de la maîtrise du langage écrit.

Les points de vue varient et se complètent, sans d'ailleurs qu'il y ait nécessairement unanimité : âge des débuts de l'apprentissage — que l'on préconise d'abaisser à trois ans, voire deux selon

les cas — opinions divergentes sur les rapports à établir entre la lecture et l'orthographe (comment, à quel stade ?), problèmes méthodologiques (que faire ? qu'éviter ? mais en tout cas que cet apprentissage soit un plaisir pour l'enfant), présentation de méthodes (entre autres l'Alfonic) ; une des expériences les plus intéressantes me paraît l'enseignement de la lecture par TV au Niger, avec l'énoncé des difficultés que pose une TV pédagogique, si l'on peut dire, adaptée à des enfants, et à des enfants d'un milieu et d'une culture donnés. Des pages très pertinentes analysent la valeur de la lecture silencieuse et celle de la lecture « orale ». Toujours, il s'agit de mettre l'enfant très tôt dans l'ambiance du texte écrit. Le problème de la lisibilité prend

une certaine place, au niveau de l'enfant, et au niveau de l'étudiant, par la relation minutieuse d'une expérience sur l'accélération de la lisibilité faite à l'IUT d'Orléans. La rapidité est nécessaire vu la surabondance des informations ; on a en outre constaté que le décodage par lecture rapide dépasse celui de l'image et celui de l'audition. Il faut donc s'aider des découvertes scientifiques (mécanismes physiologiques et mentaux) et techniques pour développer au maximum le savoir-lire-facteur à nul autre pareil (?) de développement de la compréhension et de la mémoire. Cela n'entrave en aucune façon la lecture lente d'un beau texte.

M. Rouffy

Document IRDP N° 8266

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, phar-
macologiques et hospitaliers, ces derniers
jusqu'à concurrence du forfait de la division
commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 40.—
femmes, dès Fr. 42.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de
gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances
différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais
de traitement en cas d'hospitalisation en
privé ;

Cat. HP : indemnité journalière en cas d'hos-
pitalisation en privé, pour frais de chambre,
de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de
décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51

Le Centre éducatif et pédagogique - 1470 Estavayer-
le-Lac, école spécialisée, reconnue par l'AI, accueil-
lant 50 enfants de 8 à 16 ans, débiles légers, internes
et externes, ouvre une nouvelle classe et met au
concours un poste :

d'enseignant(e) spécialisé(e)

Titres souhaités :

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire et
spécialisation (possibilité de spécialisation en
cours d'emploi).

Entrée en fonction :

Fin août 1977.

Conditions de travail et de salaire correspondant
aux normes officielles.

Renseignements et offres de services :

Direction du Centre éducatif et pédagogique - 1470
Estavayer-le-Lac - tél. (037) 63 10 43.

GRIMENTZ - SAINT-JEAN (1570 m)

Val d'Anniviers (Valais)

A louer

chalets pour groupes

complètement équipés, 36 - 46 ou 56 places
Importante remise pour les groupes
sur les remontées mécaniques

Renseignements :

Immobilier - Grimentz

Nicolas Salamin, 3961 Grimentz

Tél. (027) 65 14 93

Vacances - Repos - Air pur - Sports pour tous - en toutes saisons

Proximité installations téléphériques. Panorama uni-
que sur les Alpes. Grand parc - calme assuré. Am-
biance familiale - cuisine excellente. Prix très abor-
dables, spéciaux 3^e âge. Arrangements pour familles
et groupes.

VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS) Alt. 1500 m Tél. (027) 41 34 17



Pour vos imprimés

une adresse

Corbaz S.A.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62